



Delémont, le 30.09.2019

Interpellation

De l'ombre à la place Roland-Béguelin

Le groupe socialiste a pris connaissance des résultats du concours pour le réaménagement de la place Roland-Béguelin. Le projet du lauréat est sobre et dégage une grande place libre en éliminant les arbres. Au risque de laisser un espace très minéral pour les 20 à 30 prochaines années. Nous ne sommes pas seuls à nous en inquiéter. Depuis le vote du projet le vent a tourné, le rôle et le besoin de végétation dans l'espace urbain ont pris beaucoup d'importance, et nous sommes convaincus qu'il ne s'agit pas d'un effet de mode éphémère, étant donné les conséquences de plus en plus perceptibles du changement climatique.

Dès lors, vu ce que l'on peut percevoir comme un changement de priorité par rapport au mandat initial, nous demandons au Conseil communal son avis sur les points suivants :

- Il apparaît que la « modularité » de la place est une exigence ? Pourquoi ? pour quelles manifestations ? Les places modulables ne manquent pas à Delémont, à l'exemple des Jardin du Château, de l'Esplanade St-Georges, de la place de Gare, du parc urbain et bientôt du Théâtre du Jura. Ne vaut-il pas mieux aménager la place Roland-Béguelin en lui donnant un caractère tranché et surtout une arborisation bien plus présente ?
- Une expertise a été réalisée concernant l'état de santé des arbres présents sur la place. Quels sont les résultats de cette expertise ? Cette expertise sera-t-elle rendue publique ?
- En plantant un seul arbre sur la place, le Conseil communal ne prend-il pas un pari risqué, au cas où cet arbre connaîtrait un problème (maladie, foudre, déprédation...) ?
- Un des projets proposés dans le cadre du mandat d'étude parallèle prévoyait de conserver certains des arbres. Cette proposition est-elle compatible avec la rénovation complète des infrastructures souterraines et la pose d'un nouveau revêtement ?
- Il est prévu de planter plusieurs arbres dans les rues adjacentes. Quelles garanties le Conseil communal peut-il nous fournir que cette idée soit bien réalisable ? Pour rappel, de nombreux arbres planifiés dans des projets récents n'ont finalement pas été plantés (Théâtre du Jura, StrateJ, St-Georges...).
- Quelles démarches et procédures seront encore menées en vue de la réalisation du projet ? Est-ce que le peuple aura à se prononcer ?
- La procédure de concours réglementée par la SIA prévoit qu'un jury constitué de professionnels choisisse du projet lauréat. Il semble toutefois que les vues des professionnels puissent différer de celles de la population. Le Conseil communal envisage-t-il pour de prochains projets de renforcer la participation, voire le pouvoir de décision de la population ?

Je remercie le conseil communal de nous faire connaître sa position quant aux éléments mentionnés.

Pour le groupe socialiste

Iskander Ali

Billot, Grossod, H. Raeder, Ribaud, M. Suva, Trauch, Grossod, Schreyer, C. B., H. A., H. B., H. =